

Escalade et flore patrimoniale rupicole en Ariège, une coexistence difficile.

Par Marc TESSIER
tessier_marc@orange.fr,

Introduction

Les falaises sont des milieux de vie pour une faune et une flore très particulières tant les contraintes environnementales sont fortes : sécheresse, sol squelettique, expositions extrêmes au gel et aux intempéries, luminosité intense en versant sud ou absence de lumière directe sur les versants nord. Ces milieux rocheux peuvent par ailleurs être assez isolés les uns des autres si bien que les espèces de plantes qui occupent ces habitats sont souvent rares et endémiques. Pour la faune, les falaises constituent aussi des milieux refuges. Ainsi certains oiseaux viennent y chercher une certaine quiétude notamment durant la reproduction. Compte tenu de toutes ces particularités, ces milieux constituent de véritables hot-spots de biodiversité. Pas étonnant qu'en région Midi-Pyrénées, près d'une centaine de plantes qui fréquentent ces milieux rocheux et ses abords soit protégée. Ces falaises paraissent épargnées par les activités humaines car souvent assez inaccessibles, en dehors des zones habitées et agricoles et très peu sujettes à la pollution. Pourtant, une activité génère de fortes perturbations sur cet habitat, l'escalade. Ce sport « nature » connaît depuis une trentaine d'année un essor important et les dégradations de ce milieu naturel s'accroissent d'année en année en dépit d'un panel d'outils de conservation important pour les limiter. En cette année 2010, année de la biodiversité, il était temps donc de faire un point sur les conséquences que peuvent avoir l'escalade sur la flore de ces falaises, de voir l'efficacité des politiques de conservation et le cas échéant de proposer des mesures alternatives. Le cas de l'Ariège constitue un cas d'école qu'il me paraît intéressant de vous présenter ici.

Impacts de l'escalade sur les habitats et la flore rupicoles.

La mise en place d'un site d'escalade implique plusieurs phases. Tout d'abord une phase de repérage où il est recherché une falaise offrant de nombreuses aspérités, une hauteur de paroi allant de 10 à plusieurs dizaines voire centaines de mètres et enfin un

accès relativement aisé (ou la proximité d'un refuge). Les massifs calcaires de l'Ariège et certains massifs siliceux offrent toutes ces caractéristiques et sont équipés actuellement par plus de 1 500 voies d'escalade dont une partie « officielle » mais aussi d'une multitude d'installations sauvages. La quête vers l'aménagement de nouveaux sites constitue un véritable challenge pour les équipiers si bien qu'il devient difficile de trouver actuellement des massifs calcaires vierges à basse altitude. La zone à équiper subit ensuite une purge de la paroi consistant à supprimer une grande partie de la végétation (notamment celle ancrée dans les aspérités), à enlever le sol (ou terreau) se trouvant dans les trous de la paroi et à faire tomber les morceaux de roches instables. Au fur et à mesure de la progression, des pitons ou des coinçeurs sont fixés dans le roc et dans les fissures. Plusieurs voies d'escalade peuvent ainsi s'installer côte à côte. Si quelques espèces végétales peuvent repartir suite à ces purges, en revanche, les plantes rupicoles, plus fragiles que les autres, ont beaucoup de mal à se réinstaller. En effet, la plupart de celles-ci sont pérennes, ont une croissance lente et produisent des quantités de graines limitées. Le peu de cavités restantes sont plutôt réoccupées par des espèces plus généralistes. Les espèces protégées sont souvent les premières à disparaître. Ainsi, il suffit parfois de faire quelques mètres en dehors de falaises d'escalade pour retrouver sur les rochers adjacents une flore protégée encore abondante ; elle témoigne de ce qui a pu être éradiqué des sites aménagés.

Si quelques pieds de plantes protégées se maintiennent parfois sur des falaises d'escalade, la pratique même de ce sport entraîne ensuite des destructions chroniques de leur partie aérienne par arrachage (partiel ou total) et écrasement. La production de graines est également fortement déprimée voire annulée. À terme ces pieds sont voués à disparaître si l'activité d'escalade se maintient.

Après la mise en place d'une voie d'escalade il sera toujours difficile de savoir quels sont les impacts réels sur les plantes protégées (sans parler de la difficulté de contrôler des sites inaccessibles sans matériel). Seul une étude scientifique sur le long terme et bien cadrée permettrait vraiment de mesurer l'ampleur réelle des dégradations sur la flore patrimoniale. En attendant, il est encore possible d'inventorier des sites avec à la fois la présence de plantes à statut et la pratique d'escalade et, le cas échéant, de constater des destructions ou des mutilations sur des taxons protégés (même si cela ne constitue que la partie immergée de l'iceberg). J'ai choisi ci-après un panel d'espèces qui semble particulièrement atteint ou du moins vulnérable vis-à-vis de l'escalade.

Les plantes patrimoniales les plus vulnérables

Androsace de Vandelle (*Androsace vandellii*) (Androsaceae). Cette espèce, protégée au niveau national, se trouve sur les falaises siliceuses à partir de 1 600 m d'altitude où elle peut être relativement abondante sur certains massifs (Aston, Vicdessos). Vu les altitudes, on pourrait croire cette plante épargnée. Pourtant, au moins deux sites d'escalade (dont un en site Natura 2000) traversent des zones à androsaces. Cette plante a une croissance très lente et apparaît donc particulièrement vulnérable.

Brassica repanda subsp. *galissieri* (Brassicaceae). J'ai observé ce taxon endémique et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France au sein d'une falaise d'escalade (2 pieds rescapés). Cette espèce rarissime mérite toute notre attention car elle est très localisée et n'a aucun statut de protection. Pourtant elle est directement exposée à la pratique de l'escalade. Seule la protection de son habitat (par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope notamment) peut dans un premier temps permettre la conservation de cette espèce.

Aethionema saxatile subsp. *ovalifolium* (Brassicaceae). Cette petite plante endémique et protégée au niveau régional se trouve fréquemment au pied des falaises poussant soit dans les fissures, soit dans les éboulis. Il n'est pas rare de voir des pieds écrasés.

Chiliadenus saxatilis (Asteraceae). Cette plante protégée au niveau régional peut être localement assez abondante sur certaines falaises calcaires (surtout autour de Tarascon-sur-Ariège) du moins en dehors des voies d'escalade. Elle aussi est fréquemment écrasée et mutilée à la fois sur la paroi et aux pieds des falaises.

Hormatophylla macrocarpa (Brassicaceae). Cette plante protégée au niveau national semble se régénérer après destruction comme cela a pu être constaté sur certaines falaises d'escalade. Toutefois, les individus sont parfois très mutilés et les fleurs ou les fruits sont souvent absents (voir photos). La production de graines est donc probablement fortement déprimée. À terme, cela peut signifier la disparition de l'espèce.

Juniperus thurifera (Cupressaceae). Cet arbre protégé au niveau régional a une croissance très lente. Utilisant souvent de grosses fissures que recherchent bien sûr les grimpeurs, l'aménagement des voies peut leur être très préjudiciable. Pouvant pousser très en hauteur, il est toutefois difficile de constater les destructions sur cette espèce. Il en est de même pour *Ephedra major* qui en plus pousse à des densités très faibles et possède des rameaux très fragiles.

À noter qu'en Haute-Garonne d'autres espèces protégées pourraient être concernées notamment *Scrophularia pyrenaica* qui se trouve souvent aux pieds de falaise et apparaît donc très vulnérable vis-à-vis du piétinement.

Il faut aussi souligner que des espèces animales subissent les conséquences de ces pratiques d'escalade. Certaines de ces espèces sont endémiques dont notamment des mollusques liés aux milieux rocheux calcaires comme *Chondrinia bigorriensis*, *C. ascendens*, *Abida pyrenaica*, *Cochlostoma nouleti*... Chez les mammifères j'ai pu noter la présence de la genette qui semble occuper des pieds de falaise, et de la noctule en hauteur. Ces espèces bien que nocturnes peuvent être dérangées au même titre que les oiseaux.



Ephedra major



Pied de *Chliadenus saxatilis* (desséché)
à proximité d'une voie d'escalade.



Repousse de *Hormatophylla macrocarpa*
sur un site d'escalade



Hormatophylla macrocarpa
(pied indemne proche du précédent)



Aethionema saxatilis prostré pour cause de piétinement au pied d'une falaise

Le chapitre suivant va analyser les différentes actions de conservations mises en œuvres et va chercher à mieux comprendre comment une destruction aussi généralisée a pu se mettre en œuvre y compris sur des sites Natura 2000.

Les actions conservatoires

Le statut d'espèce protégée : ce statut est très fort et devrait a priori interdire toute pratique de l'escalade sur un site avec des espèces protégées surtout si des destructions sont constatées. Malheureusement il n'en est rien. Bien qu'ayant alerté différents organismes et administrations sur ce problème (y compris avec photo à l'appui, proposition de visite sur le terrain) je n'ai jamais été entendu ou alors il m'a été répondu que l'on ne peut pas interdire l'escalade (sans autres détails). À force d'insister je n'ai eu au final qu'une promesse que des actions seraient faites sur des sites Natura 2000. Pas de nouvelle et surtout un constat identique sur le terrain pour le moment. À noter qu'une étude a été réalisée pour appréhender le problème de l'escalade sur la faune et la flore. Cela c'est soldé par des destructions de la flore sur deux sites comportants des espèces protégées.

L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APB)

Face aux fortes perturbations causées sur l'avifaune rupestre, quelques rares APB ont été mis en place. Toutefois ces APB sont temporaires et n'assurent pas la conservation de la flore (et très difficilement de la faune car trop restrictifs). Le livre rouge de la flore menacée de France préconisait pour des espèces comme *Brassica repanda* subsp. *galissieri* et *Aethionema saxatile* subsp. *ovalifolium* de leur donner un statut d'espèce protégée (ce qui est fait pour la seconde) afin de mettre en place des Arrêtés de Protection de Biotope (Olivier *et al.*, 1995). Ceux-ci n'ont jamais vu le jour en dépit des avis d'experts. Les APB semblent par ailleurs une notion parfois floue pour certains grimpeurs. Ainsi, un jour, j'ai croisé l'un d'eux qui projetait d'installer une voie sur une falaise. Lui expliquant qu'il pouvait y avoir des plantes protégées et que nous étions en période de reproduction des oiseaux celui-ci m'expliqua qu'étant membre de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), il était très sensible à ces problèmes et faisait très attention. Il travaillait même en concertation avec la LPO. Pourtant j'appris peu de temps après que cette falaise était classée en APB ! Ceci montre en tout cas un problème dans la visibilité de ces APB.

Natura 2000

Il est « intéressant » de souligner que la plupart des destructions constatées ont lieu sur des sites Natura 2000, prévus en principe pour protéger les habitats, la flore et la faune associées. Les moyens financiers importants mis en jeux sur ces sites et la gestion actuelle semblent donc parfois inappropriés. Les aménagements de voies se poursuivent d'ailleurs encore sur ces sites. Il faut aussi souligner que, dans un département comme l'Ariège, le réseau Natura 2000 est très loin de satisfaire les enjeux réels de conservation.

La concertation

Une charte de bonne pratique de l'escalade a été élaborée et signée par différents protagonistes (associations, institutions...) afin de limiter l'impact de cette activité sur les milieux naturels. Cela peut sembler un outil intéressant mais paraît inefficace pour la flore comme on peut le constater. Il faut aussi préciser que les chartes qui se mettent en place concernent avant tout les oiseaux, l'introduction de l'enjeu flore « protégée » apparaissant plutôt comme une contrainte supplémentaire et se retrouve plutôt mise de côté. J'en ai fait la triste expérience sur le site des Gorges de Péreille lorsqu'à l'établissement d'une charte, il apparaissait hors de propos d'y introduire la limitation de la pratique de l'escalade pour cause de présence de plantes protégées. Ces chartes ne servent bien souvent qu'à se donner bonne conscience, à faire croire à de la concertation et surtout à ne pas choisir d'options de conservation réglementaire, plus contraignantes certes, mais bien plus efficaces.

J'ai contacté différents organismes et personnes, proposé des visites sur le terrain afin d'avoir une approche concertée notamment sur les sites Natura 2000, mais rapidement on se rend compte que cette notion de concertation n'existe que sur le papier.

La sensibilisation

Quelques panneaux ont été mis en place comme sur les Quiés de Lujat afin de sensibiliser les grimpeurs à la faune et à la flore des falaises (dans l'espoir sans doute qu'ils épargneront quelques espèces). Il n'est toutefois pas mentionné de manière claire l'existence de plantes protégées. Sur un panneau est signalée la présence d'une plante visiblement importante « la corbeille d'argent -*Saponaria bellidifolia* » (sic). En fait, il s'agit probablement de deux espèces ; la corbeille d'argent à gros fruit *Hormatophylla macrocarpa*, protégée certes mais pas présente sur ce secteur et de la Saponaire à feuille de pâquerette (*Saponaria bellidifolia*), protégée également mais qui n'est même pas présente dans le département. La flore protégée du site n'est absolument pas mentionnée. Ces panneaux coûtent pourtant des sommes non-négligeables comme en témoigne le nombre de logos de financeurs et de financés qui y figurent. Ces erreurs grossières amènent à se poser des questions sur l'efficacité des politiques gérant les problèmes d'escalade et de conservation de la flore rupicole.

Le guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées signale que pour certaines espèces des falaises, les sports et loisirs de plein air (comme l'escalade) constituent une menace. Il est étonnant que parmi ces espèces ne figure pas *Chiliadenus saxatilis* alors que j'avais constaté et signalé des destructions au Conservatoire Botanique Pyrénéen, (CBNPMP, 2010).

Conclusion

Le cas des plantes protégées des falaises constitue un cas d'école intéressant pour appréhender l'efficacité (ou plutôt les difficultés pour mener) des politiques de conservation de la biodiversité en région Midi-Pyrénées. Un même constat était fait l'année passée avec la Jacinthe de Rome dans les environs de Toulouse (Tessier 2009). Concernant la conservation de la flore des falaises, voici ce qu'il apparaît possible d'envisager :

- Rajouter certaines espèces à la liste des espèces protégées. Ce serait intéressant par exemple pour une espèce comme *Brassica repanda* subsp. *galissieri*.
- Mieux faire respecter la réglementation sur les espèces protégées par une meilleure collaboration entre naturalistes et services de l'état. Sur les sites Natura 2000, l'habitat de falaise se doit de rester en bon état de conservation comme le préconise la directive européenne. Il faudrait aussi renforcer le réseau Natura 2000 très insuffisant en Ariège.
- Démonter les sites d'escalade sauvages mais aussi certains sites d'escalade « officiels » lorsque les impacts sur la flore (et la faune) protégée sont constatés. Ceci exige une approche concertée où il peut être envisagé en compensation la réouverture d'autres sites sur des secteurs où les impacts seront faibles.
- Rendre obligatoire l'établissement d'une étude d'impact pour tout projet d'installation de nouveaux sites et de nouvelles voies d'escalade (idem pour les via ferrata).
- Mettre en places des espaces de conservation sur certaines falaises notamment par arrêté de protection de biotope valable à l'année. Une information claire et détaillée (et surtout sans erreurs grossières) doit être apportée sur ces sites avec des contrôles fréquents. Il existe ainsi dans certaines régions des marquages au niveau de falaises (un w peint bien souvent) afin que les grimpeurs identifient bien les sites en APB.
- Apporter de l'information auprès des personnes pratiquant l'escalade notamment via les manuels d'escalades ou les sites web d'escalade.
- Une meilleure concertation doit être menée avec les ornithologues afin que les mesures conservatoires des habitats rupicoles concernent également la flore.
- Une réallocation des ressources financières vers des actions très concrètes de conservation apparaît nécessaire.
- Un plan de conservation des plantes des falaises devrait se mettre en place à l'échelle des Pyrénées. Ce plan doit privilégier des actions concrètes de conservation des habitats (type Natura 2000) mais pas servir à financer des études qui n'aboutissent à rien.

De gros retards ont été pris en Ariège (et probablement dans les départements voisins) dans la conservation des espaces rupestres par rapport à d'autres massifs comme les alpes, certains secteurs de Provence (Luberon) ou même par rapport aux Pyrénées espagnoles. Si la situation pour les rapaces rupestres est assez critique

(abandon du nid, mortalité juvénile), elle reste néanmoins assez bien documentée. Ainsi en Ariège la productivité du Gypaète barbu est de 0,17 en 2010 dans ce département contre environ 0,4 dans la partie occidentale de la chaîne (Razin, 2010) ce qui pourrait démontrer là encore l'insuffisance des mesures conservatoires. Pour les plantes rupicoles et protégées, la situation est tout aussi défavorable mais elle reste bien souvent ignorée ou minorée ce qui rend difficile la mise en place de mesures conservatoires. J'encourage donc tous les botanistes et curieux de nature à s'intéresser à la flore et à la faune rupicoles car plus que jamais ces milieux méritent toute notre attention.

Bibliographie

Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (Collectif), 2010. Guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées, 400 p.

Olivier L., Galland J.P., Maurin H. & Roux J.P., 1995. Livre rouge de la flore menacée de France, Tome I : Espèces prioritaires. 621 p.

Razin M. (2010). Circulaire Réseau Casseur d'os n° 56.

Tessier M. 2009. Inventaire et conservation de la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*) en Haute-Garonne. Perspective pour la conservation des espèces et des milieux naturels à court et à long terme. Isatis n°9 : 18-27.